inf'OGM

Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

FRANCE – encore des arrêtés devant les TA

Par Christophe NOISETTE

Publié le 30/04/2005

En juin et août 2004, les maires de Antogny, de Cussay et de Pussigny (Indre et Loire) ont adopté un arrêté, sur le fondement du péril imminent [1], interdisant les cultures d'OGM pendant un an dans un rayon de trois kilomètres autour de certaines parcelles de leur commune. Le 10 mai 2005, le tribunal administratif (TA) d'Orléans a annulé les arrêtés au motif qu'en "*l'absence de danger imminent, les maires ne pouvaient se substituer au ministre de l'Agriculture*", aucun essai n'ayant été autorisé sur les territoires de ces communes.
En Dordogne, le TA de Bordeaux a été saisi par le préfet de 7 arrêtés et de 2 délibérations pris aussi sur le fondement du péril imminent. Il rendra sa décision le 7 juin 2005.
En Midi-Pyrénées, deux maires ont comparu le 3 mai 2005 devant le TA de Toulouse. La décision est également attendue début juin.

---

[1] Inf'OGM, « Arrêtés anti-OGM : comment évolue le droit administratif ? », *Inf'OGM*, décembre 2004

Adresse de cet article : https://infogm.org/france-encore-des-arretes-devant-les-ta/